

Séance du lundi 30 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Aimon, Barbier, Alexandre Bérard, Cachet, Charvet, Chambert, Conyba, Deville, Doumer, Ferdinand Desayut, Dupont, Fervais, Lucien Hubert, Lintilhac, Lourdes, Millier-Lacroix, Ribot, De Selves,

M. Deville donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au Ministre de l'intérieur sur l'exercice 1914 un crédit de 650,000 fr. pour combattre l'invasion des campagnols.

Le rapport est adopté sans observation.

M. René Renoult, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître ^{que la} ~~quelle~~ ^{commission} a désiré l'entendre sur les modifications qu'elle a cru devoir apporter aux divers articles du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux dépenses non renouvelables en vue de répondre aux besoins de la défense nationale. Elle

ne voudrait pas tenir en échec ce projet dont la nécessité s'impose.

M. Milliet-Lacroix, rapporteur du projet, fait un exposé de la question et justifie les modifications de texte que la commission, sur la proposition, a fait subir au projet voté par la Chambre pour rentrer dans la règle qui exige qu'en face des crédits à ouvrir on mette les ressources destinées à y faire face. Il critique surtout la méthode employée pour couvrir les dépenses de la marine au moyen d'une troisième section instituée dans le compte spécial de la dépense nationale, compte spécial nouveau qui sera sans ressources à son crédit, tout au moins jusqu'à la réalisation de l'emprunt qui doit avoir lieu à une date indéterminée.

M. le Ministre répond qu'il comprend les scrupules de M. le rapporteur et ceux de la commission, mais considère qu'il serait peut-être dangereux, en ce moment, de faire apparaître dans le budget un déficit de 600 millions et de favoriser ainsi une campagne politique que le Gouvernement a intérêt à ne pas alimenter. Il demande, en conséquence, à la commission, de voter dans l'état actuel.

M. le rapporteur répond que cette situation ne lui a pas échappé, pas plus qu'elle n'a

3

échappé à personne dans le pays. Je crois, au contraire, que le Sénat ne pouvant créer des ressources, il convient de sortir d'une situation qui est tout à fait insolite. On peut espérer, en effet, que l'emprunt pourra avoir lieu avant la fin de l'année et toutes ces dépenses pourront alors être rattachées à l'emprunt.

Quelques observations sont encore échangées entre M. M. le Ministre Ribot, de Selves et le rapporteur général.

M. le Ministre se retire.

M. Millis - Le Croix persiste dans ses conclusions et demande à la commission de ne pas obéir aux suggestions du ministre des finances qui désirerait qu'on restât dans le statu quo.

M. le Président indique une solution transactionnelle qui consisterait à voter les crédits supplémentaires pour 1913 et, pour le surplus, à laisser les choses en l'état.

M. le rapporteur général estime que la commission est en présence de deux partis à prendre: ou voter les conclusions du rapport, ou attendre l'évis de la commission de l'année pour statuer définitivement.

M. le Président fait remarquer que le projet de loi a été renvoyé par le Sénat à la

à la commission des finances et non à la commission de l'année qui n'a qu'un avis à donner sur le programme.

Diverses observations sont encore présentées par M. de Solles, Ribot, Esuron et le rapporteur qui demande à la commission de vouloir bien voter le texte qu'il propose.

Les articles du projet de loi proposés par M. le rapporteur sont successivement en unis aux voix et adoptés.

La séance est suspendue à 3 heures un quart.

Elle est reprise à 4 heures 1/2.

M. Fernand David, ministre des Travaux publics, est introduit et prend place au bureau.

Il est entendu sur les chapitres suivants du budget de son ministère (Chemin de fer de l'Etat)

Chap. 19 (Dépenses complémentaires de premier établissement du matériel roulant et du matériel inventorié,) M. le ministre rappelle ce qu'il a dit à la Chambre au sujet de l'amendement de M. de la Porte tendant à élever le crédit du chap. 19 de 8 millions pour application de l'attelage automatique dans la région située au sud de la Loire. Esout en reconnaissance les avantages qui résulteraient de l'application de ce système au

point de vue humanitaire, il a fait remarquer qu'il était impossible, en ce moment, de prendre une décision dans ce sens, tous les États européens ayant décidé que dès qu'un État aurait essayé un système de cette nature ne présentant aucun inconvénient, il serait présenté à la conférence internationale qui s'y adapterait. Si l'on adoptait pour l'ensemble du territoire français l'appareil de M. Boyreau et qu'en suite la conférence de Berne se prononçât pour un autre qu'elle trouverait supérieur, qu'en résulterait-il ? L'isolement de la France : C'est ce que le Gouvernement ne peut admettre et il a décidé qu'il a pris devant la Chambre, il le prendra devant le Sénat.

Chap. 11, 21 et 23 (Travaux publics)
 Amélioration des traitements du personnel.
 M. le Ministre expose la situation et fait connaître à la commission qu'il s'est mis d'accord avec M. le Ministre des Finances, pour proposer à la Chambre le vote des chap. 11, 21 et 23, qui avaient été réservés, avec les dotations proposées par la commission du budget. Il fait donc un appel pressant à la commission en faveur du vote de ces chapitres destinés à récompenser un personnel excellent, qui paye de sa personne et

auquel on demande, chaque jour, d'avantage.
C'est dans l'intérêt général du pays et pour
fortifier la discipline qu'il prie la commission
de vouloir bien accepter ces améliorations.

M. le Président fait observer que ces
crédits étant demandés par le Gouvernement,
la commission n'a à faire aucune objection.

Après le départ de M. le Ministre, tous
les chapitres en question sont adoptés avec
les chiffres de la Chambre.

M. Champemps donne lecture d'un
avis favorable au projet de loi, rapporté par
la commission de la marine, ~~portant ouverture~~
~~sur l'exercice 1913~~ de portant organisation
du corps des ingénieurs maritimes.

Le rapport est adopté.

M. Lintilhac donne lecture d'un
rapport sur le projet de loi, adopté par la
Chambre des Députés, relatif à l'allocation
d'un crédit extraordinaire au théâtre
national de l'Odéon.

Le rapport est adopté.

M. Doustier donne lecture d'un rapport
sur le projet de loi, adopté par la Chambre
des Députés, ayant pour objet de modifier
le taux d'intérêt maximum de l'emprunt
de la Chambre de commerce de Brest.

Le rapport est adopté.

no. Gervais est chargé de préparer le rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés concernant l'Afrique équatoriale française.

no. Lourties est autorisé à faire le rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au ministre du Commerce d'un crédit extraordinaire de 30,000 fr. pour la participation de la France à l'exposition internationale d'horticulture de St Omer 1914, et à le déposer sur le bureau du Sénat.

La séance est levée à 7 heures $\frac{1}{4}$.